

VERSION LATINE ET COURT THÈME

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

A. Arbo, G. Bonnet, B. Poulle, S. Roesch

Coefficient : 3 ; **durée** : 5 heures

I VERSION

Le texte proposé cette année aux candidats optionnaires était un passage des *Tristes* d'Ovide (III, 3, 1-26), qui se présente sous la forme d'une lettre du poète à sa femme, envoyée depuis Tomes, lieu de son exil. Dans ce billet, Ovide tout en affirmant son amour pour sa femme, se lamente sur la douleur de la séparation, mais aussi sur ses conditions de vie à Tomes, et sur la maladie qui l'affecte.

La confrontation avec un texte en vers, qui devrait pourtant leur être familier, a manifestement affolé certains candidats qui ont perdu leurs moyens, alors qu'une analyse syntaxique précise permettait de se tirer aisément de la plupart des difficultés. Le jury tient ici à insister sur le fait que ce n'est pas parce qu'ils sont face à un texte poétique que les candidats doivent perdre toute rigueur : de nombreux termes n'ont pas été traduits (tels le *haec* du vers 1), ou alors, certaines traductions étaient si éloignées du texte d'Ovide qu'il était impossible de percevoir si leur auteur avait simplement cherché à construire le texte. Rappelons, une fois de plus, l'importance de la rigueur et de la précision de la traduction. Examinons le texte vers à vers.

Dans les vers 1 à 4, le jury a ainsi relevé de fréquentes erreurs sur le sens d'*alterius*, traduit comme *alteris* ("d'autres doigts"). Les passés épistolaires (*eram* ; *scripta sit*) des vers 1 à 4 demandaient à être traduits de manière cohérente : soit systématiquement par des passés, soit par des présents. Au vers 3, il ne fallait pas manquer de traduire *extremis* avec une valeur superlative ; un simple "sur des terres éloignées" ne suffisait pas. Il ne fallait pas oublier de rendre compte du subjonctif *putes* ("dois-tu penser") du vers 5. Quant à *iacenti*, le verbe *iaceo* devait être pris au sens concret d'"être couché, être allongé" : il ne faut pas oublier qu'Ovide se plaint d'être malade. Le vers 6 nous donne l'occasion d'aborder la question de la traduction des noms de peuples : quand le *Gaffiot* suggère une traduction usuelle ("Sarmates"), celle-ci doit être préférée à un simple décalque du mot latin ("Sauromates"). Au vers suivant se rencontrait un décalage de personne entre *patior* et le pluriel poétique *adsueuimus*. S'il était possible de conserver ce décalage, la même tournure existant en français, il était cependant préférable d'aligner les deux verbes l'un sur l'autre.

Il ne fallait pas non plus oublier de rendre le balancement *nec...nec*. Enfin, le *istis* de la fin du vers avait une valeur péjorative qu'il convenait de rendre. Au vers 8, sans doute suite à une précipitation regrettable, trop de candidats ont oublié de traduire *ipsa*. *Quo* et *modo* devaient par ailleurs être rapprochés : *nescio quo modo* : “ je ne sais comment ”, “ je ne sais en quoi ”. Les vers 9 et 10 présentaient une petite difficulté car il fallait bien voir qu'*aegro* était en facteur commun à *apta* et *utilis*. Par ailleurs, *hic* est ici un adverbe de lieu et non un adjectif démonstratif qui préciserait *cibus*. Le vers 10 a, hélas, donné lieu à toutes sortes de contre-sens ; en particulier, *Apollinea* a été curieusement rattaché par certains candidats à *nullus*, ou à *malum*, au lieu d'*arte* dont il était épithète. Concernant la traduction de *leuet*, *soletur* et *fallat*, il fallait absolument montrer qu'il s'agissait de relatives au subjonctif. La méconnaissance du mode a entraîné dans certaines copies la traduction de *soletur* comme une forme de passif de *soleo* – monstre grammatical pour un verbe intransitif ! –, au lieu du subjonctif présent du déponent *solari*. La structure du vers 12 a souvent aussi été mal analysée, le gérondif *narrando* étant construit de façon transitive avec *tempora*, ce qui laissait le verbe *fallat* en suspens. *Iaceo*, au vers 13, devait être traduit comme le *iacenti* du vers 5. Là encore, de la cohérence dans la traduction était attendue. La méconnaissance de la grammaire latine a conduit certains candidats à faire de *subeant* (v.15) une forme du verbe *subare* (“ être en chaleur ”) au lieu de *subire* (“ venir à l'esprit ”), bévée pour le moins gênante. Au vers suivant, se trouvait l'une des (petites) difficultés du texte : il fallait penser à faire de *parte* le complément du comparatif *plus* (“ tu occupes plus que ta part ”) et éviter la traduction “ plus de place ”. Le vers 18 a donné lieu à trop de traductions fantaisistes ; il était possible de s'en sortir facilement en restant au plus près du texte : “ aucune nuit, aucun jour ne me viennent sans < que je pense à > toi ”. Les deux distiques suivants constituaient l'un des passages les plus coriaces du texte ; les vers 19-20, tout d'abord, font allusion à des paroles délirantes qu'aurait prononcées un Ovide fiévreux (*dicunt me aliena locutum* ; attention à la valeur de *dicunt* qui remplace ici un indéfini “ on dit que ”). Le *ut* du vers 20 introduit une consécutive dans laquelle *amenti* ne doit pas être confondu avec *amanti*, comme nous l'avons malheureusement lu dans de très nombreuses copies. Ensuite, les vers 21-22 évoquaient, certes avec une structure un peu complexe, le fait que le poète souffrant défaille et serre les mâchoires de telle sorte qu'on ne peut lui verser de vin dans la bouche que goutte à goutte. La forme *lingua*, qui est sujet de *restituenda* (*sit*) ne devait aucunement être traitée comme un ablatif. Les verbes *deficiam* et *restituenda* (*sit*) sont sur le même plan et c'est sur cette double supposition que se greffe l'hypothétique *nuntiet*. Enfin, le subjonctif *resurgam* constitue la principale, qui répond à *nuntiet*. Du fait de la présence de *nuntiet*, *deficiam* et *resurgam* devaient être interprétés comme des subjonctifs présents, et non des futurs de l'indicatif. Passé ce petit obstacle, la fin du texte se laissait traduire sans encombre : il fallait penser à faire de *tui* (v.23) un pronom personnel au génitif, complément du nom *spes*, et non un adjectif possessif qui aurait été épithète de *uigoris*. Au dernier vers, on retrouvait le pluriel poétique *nostri* du début, qui devait bien être traduit comme

un pronom personnel (“ sans te soucier de moi ”) et non comme un adjectif possessif substantivé (“ sans te soucier des miens ”), ce qui n’était pas possible syntaxiquement.

Le jury ne peut que rappeler que la rigueur paie et que, particulièrement dans un texte poétique, une grande attention portée à la syntaxe est le préalable à une traduction réussie.

II COURT THÈME

L’art du thème latin, dont les deux phrases de Condillac soumises cette année aux candidats permettaient de vérifier la maîtrise, est celui de la précision dans la transposition : on demande que soit rendu en latin – c’est-à-dire selon un code syntaxique propre, dont la ressemblance avec les modes d’expression français pourra exister, mais fortuitement – tout le sens du français, mais rien que lui. Ainsi par exemple, le gallicisme *c’est... que*, naïvement conservé en latin, y acquerrait une force bien autrement importante que celle attachée à un tour qui, en français, met simplement en relief un groupe de mots que les nécessités d’organisation de la phrase condamnerait à la discrétion s’il n’était pas en tête du propos. Autant dire que le jury, cette année, a moins à déplorer la méconnaissance de la morphologie – l’expression du futur tendait des pièges que beaucoup ont su éviter – qu’une maladresse dans l’expression latine qui révèle, au-delà de l’attachement naïf à l’expression française, un défaut de familiarité avec la prose latine : la lecture en “ petit latin ” d’immortelles pages de Cicéron, dans le *De officiis* ou le *De senectute*, par exemple, permettrait de pallier ces défauts, qui n’étaient cependant pas rédhibitoires.

La première phrase avait une structure simple, à repérer avant toute chose : une principale suivie d’une interrogative indirecte (donc, problème de la concordance des temps) ; une seconde proposition, opposée à la première, mais non dans le sens d’un retour à la réalité effective (donc *at*, et non *sed*, qu’on doit réserver à l’enchaînement avec une première phrase négative), où l’on trouvait un présentatif français, à reformuler en latin, en mettant en relief l’élément que la structure française encadre et ainsi souligne : **le seul**. Une rapide lecture du reste du texte permettait de conclure que le **vous** était parfaitement ambigu : singulier et pluriel étaient donc également possibles. Voilà quelle analyse réflexe on attendait des candidats, qui doivent – nous ne le savons que trop – agir vite dans cette épreuve optionnelle au temps chichement compté. Le reste “ n’était ” que remplissage à l’aide, éventuellement, du dictionnaire : **L’histoire vous a fait connaître** : filer au *Gaffiot* pour constater que *historia* se prête parfaitement pour décrire le genre littéraire, le sens ici en question ; le factitif français est un piège aisé à éviter, par le recours à *docere* “ instruire ”, dont on sait qu’il veut comme cette traduction française précise, le c.o.d. à l’accusatif de la personne (qui peut devenir sujet d’un tour passif), et la matière de l’enseignement en tant que complément de relation : la rubrique du *Gaffiot* indique, avec *Cic. Amer. 25*, qu’une interrogative indirecte peut figurer comme complément de relation ; la **longue suite de faits** voulait de la précision (*rerum* seul est inconsistant) ; **en quoi consiste** : *consisto* est possible, mais on peut exprimer la “ consistance ” avec un interrogatif comme *qualis*. Enfin, la première phrase n’a pas besoin de mot de liaison avec

un développement précédent dont on ignore tout. Donc : *Ex longo ordine rerum gestarum historia te docuit (ab historia doctus es) qualis esset* (mais *sit* de vérité générale a été accepté) *ciuilis / publica felicitas...* Notons que, pour le délicat **les états**, on gagnait à fuir un substantif en latin : *res publica* était trop “ institutionnel ” et gênant au pluriel, *nationes* pas assez “ politique ”, tout comme *gentes*... L’enchaînement avec la proposition suivante, obligatoire, était réalisé à moindres frais par un relatif de liaison qu’on devait accorder – encore un piège –, avec l’apposition de ce mot faible (règle “ *Fines Carnutum, quae regio Galliae media habetur...* ”), donc : *quem fructum (quod commodum) haud unum ex ea capies*. Le choix de *haud*, négation de mot, permet d’éviter les risques d’ambiguïté que ferait courir une négation mal placée. On observera pour toute cette première phrase le jeu des prépositions ablatives : *ab* est plus abstrait, ce qui explique qu’il convienne pour l’agent, quand *ex*, plus expressif, exprimera la source comme “ matérielle ” de la connaissance.

La seconde phrase présentait la même structure : principale + interrogative indirecte, avec une rallonge que Condillac, formé à la bonne école, avait eu soin d’ajouter pour varier l’expression : les deux relatives dont elle est formée posaient le problème de l’attraction modale : bien que l’existence de ce phénomène ne soit rien moins qu’assurée en latin classique, on a accepté cette année exceptionnellement – mais le rédacteur de ces lignes, qui quitte cette année le jury, ne préjuge pas de la doctrine à venir – des subjonctifs dans les relatives, pourvu qu’ils fussent alors au temps requis pour les indicatifs qu’on y préférerait. Quant au vocabulaire, pour **apprendre**, on pouvait réutiliser *doceo*, le latin n’ayant pas le souci français d’éviter les répétitions, mais la belle et commode locution *certiorem facere* était mieux venue, et le jury a eu le plaisir de la lire plus d’une fois ; **les principes** désignent moins les “ fondements ”, *principia*, que les “ règles morales ”, *praecepta*, mais nous proposons ici une périphrase, plus instructive ; que **peuple** ne fût pas déterminé pouvait être transposé par le substantif seul, sans *aliqui(s)* – *quidam* était fautif, Condillac n’étant pas implicite sur le peuple visé par son propos. Donc : *Nam ab ea certior fies etiam qua ratione et qua arte modi honeste agendi institui possint apud populum qui eos uel nunquam accepit (acceperit) uel pratermisit (pratermiserit)*. L’adverbe **encore** ne devait pas être négligé. La répétition de *qua* est plus claire qu’un pluriel, ou que le singulier accordé avec le plus proche. La périphrase, outre qu’elle rappelle que le gérondif peut supporter un adverbe, permettait de développer un peu les **bons principes** bien vagues de Condillac. Enfin, on a souligné par une répétition de *uel* à la portée de tous le parallélisme des deux relatives ; il fallait toutefois veiller à l’agencement des mots dans cette structure binaire, et mettre en facteur commun en tête (c’est plus clair) le complément d’objet des deux verbes (à choisir homogènes quant au cas voulu pour ce c.o.). Le choix initial du singulier pour traduire **vous** posait à ce point du texte un problème pour exprimer le sujet impersonnel de l’interrogative indirecte, lequel s’exprime couramment au subjonctif par une 2sg en latin (d’où ici **modos instituere possis*) : en effet, les deux 2sg se confondaient alors, ce qui n’est pas le cas dans

le texte français (**vous** ≠ **on**) ; d'où le choix ici d'un tour passif, solution commode qui permet d'éviter un basculement rétrospectif de tous les verbes au pluriel (*docti estis... capietis... certiores fietis*) périlleux car source d'oublis onéreux (autant qu'inélégants) par l'opposition 2pl / 2 sg à laquelle il conduirait.

Une remarque pour finir : on aura remarqué la place qu'occupe le *Gaffiot* dans le processus de rédaction que nous proposons ci-dessus. Les dictionnaires ou lexiques français-latin d'Edon, Quicherat ou autres, ne devraient être idéalement utilisés que pour fournir les bases lexicales d'une réflexion qui doit se mener dans le contexte linguistique latin, donc **avec le *Gaffiot***. Moins on sera contraint de sortir de ce contexte, plus le thème gagnera en unité. D'ailleurs, connaître le vocabulaire de base du latin n'est pas seulement plus commode : c'est aussi décisif pour aller vite et bien, et dégager ainsi le temps nécessaire pour la version.